2026 | 035

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
02/04/2026

DATE D'AFFICHAGE
09/04/2026

ENVOI EN PRÉFECTURE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt six
Le 08 avril à 20h00
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.

Étaient présents :
Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Olivier Joubin, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
Fabrice Martin a donné pouvoir à Damien Bouchard
Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa
Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque

Secrétaire de séance : Mme Laurence Roux

OBJET : Elaboration de la liste pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit procéder à la désignation des membres de la commission communale des impôts directs sur la durée du mandat qui s'ouvre.

Selon les termes de l'article 1650-1 du code général des impôts (CGI), dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée :

- du maire ou de l'adjoint délégué, président de la commission ;
- de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

La CCID est une instance consultative en matière de fiscalité directe locale. Elle participe à l'évaluation par l'administration fiscale des propriétés bâties et non bâties qui évoluent régulièrement sur la commune (constructions neuves, extensions, changements d'affectations…). Elle se réunit environ une fois par an.

Le conseil municipal doit proposer par délibération une liste de membres de la CCID (16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants). A partir de cette liste, le directeur départemental des finances publiques désigne officiellement les 8 commissaires titulaires et les 8 suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260408-DELIB_2026_035-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Les conseillers municipaux peuvent être proposés comme membres.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle des conseillers municipaux.

La désignation des membres de la commission (titulaires et suppléants) doit être effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Titulaires :

- Sandrine Rouch
- Sophie Lelievre
- Fanny Maine
- Rhianwenn Grenier
- Isabelle Grandin
- Mohamed Benazzouz
- Sylvie Fossez-Heroult
- René Lecornec
- Elodie Corseaux
- Christian Maudouit
- Angèle Chapron
- Hugues Jacob
- Adeline Lefevre
- Baptiste Fos
- Catherine Fourrez
- Yann Clanche

Suppléants :

- Maryvonne Ranguet
- Fabien Guerin
- Véronique Barrois
- Grégory Blais
- Caroline Bellamy
- Yannick Cotigny
- Danielle Morvant
- Hervé Thoreau
- Bénédicte Bentot
- Vincent Marin-Laine
- Camille Jean
- Fabrice Martin
- Emmanuel Gué
- Patrick Ducrot
- Olivier Joubin
- Denis Calvez

Le Conseil municipal décide :

- De désigner les personnes mentionnées ci-dessus pour composer la liste des membres de la commission des impôts ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre cette liste au Directeur départemental des finances publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote :
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

MAIRIE DE VERSON (Calvados)

Le Maire,

Benoît LE RETIF

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260408-DELIB_2026_035-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026